

Nous avons eu la désagréable surprise, dernièrement, de voir débarquer sur nos boîtes mails une note de service sur l'accès de la salle café signée du CE.

Cette note imposée, pourquoi :

- Aucune concertation avec les représentants du personnel afin d'échanger et de construire tous ensemble.
Principe d'un dialogue social constructif.
- Pas de négociation sur les créneaux horaires qui ne sont pas forcément en adéquation avec la vie en détention, ou qui tombent sur le briefing.
Du coup fait de tel manière que personne ne puisse y accéder. Note qui aurait pu être temporaire.
- Avec ces fortes chaleurs, aucune tolérance pour accéder aux fontaines à eau qui se trouvent dans ces salles, *autant les mettre dans les bureaux des chefs pour remplir les bouteilles d'eaux.*
L'UFAP UNSA JUSTICE revendique la mise à disposition de bouteilles d'eau pour chaque agent
- Note applicable du jour au lendemain sans délais. Pas d'explication au préalable ou, lors des briefings, sur une éventuelle note de service pour modifier l'accès aux salles.
L'UFAP UNSA JUSTICE rappelle l'importance de ces briefings qui sont un moment d'échanges et de dialogue entre la hiérarchie et les agents.

Pour **L'UFAP UNSA justice**, c'est inadmissible et ce n'est pas comme cela, que ça doit être fait !!!

Aucun respect et aucune considération pour le personnel, même si la finalité aurait peut-être été la même au vu de la façon de procéder.

Cette note a été faite dans l'urgence et la précipitation...mais pourquoi...de quoi avez-vous peur ?

L'UFAP UNSA JUSTICE demande le retrait de cette note en l'attente de réelles négociations.

Pour rappel, la charte du dialogue social de 2010, signée par la Ministre de l'Époque et les organisations syndicales, sert aussi à cela et notre chef d'établissement n'est pas exclu d'en respecter son contenu.

Les conditions de travail des personnels seront toujours la priorité de **L'UFAP UNSA JUSTICE** !!!

L'UFAP UNSA JUSTICE, une présence quotidienne !!!

Le bureau local